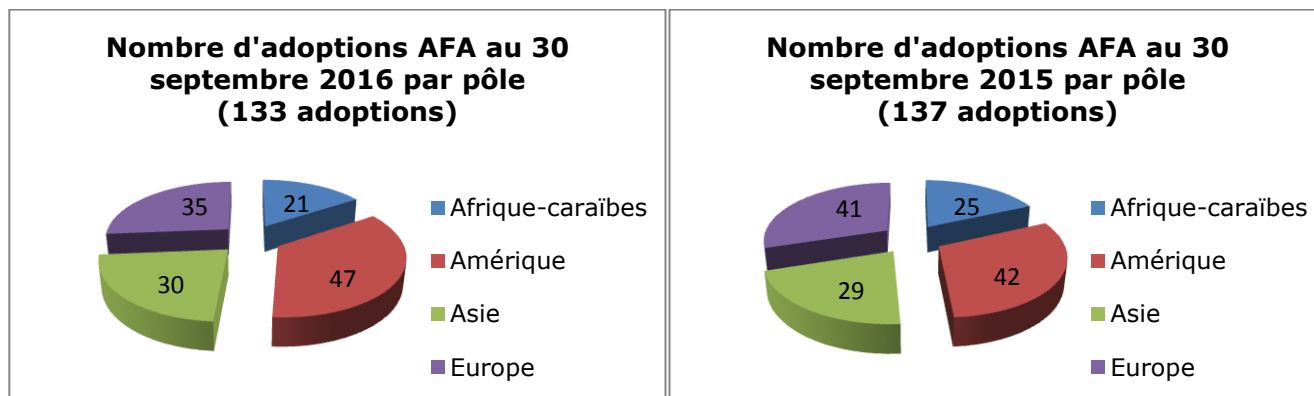


Objet : Note informative relative à la situation internationale

SITUATION GENERALE

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016, l'Agence Française de l'Adoption a accompagné 133 adoptions internationales auprès de 17 pays d'origine. L'Agence connaît une légère baisse par rapport à 2015, d'environ 3% du nombre d'adoptions au 30 septembre 2016 (137 adoptions au 30 septembre 2015). Les activités de l'Agence se maintiennent par ailleurs sur l'ensemble des pays partenaires à un niveau similaire à celui de 2015.



En tout état de cause, l'Agence poursuit son implication dans les programmes d'adoption d'enfants à besoins spécifiques, tout en encadrant le mieux possible ces adoptions complexes. Ces orientations sont concomitantes au suivi renforcé des partenariats de l'Agence et au maintien des activités d'intermédiation de l'ensemble des procédures d'adoptions initiées (4047 familles en cours de procédure dont 1751 avant l'adoption et 2291 après l'adoption) (**A. ACTUALITES PAR POLE et FOCUS SUR CERTAINS PAYS**). A cet égard, l'Agence a mis en place 8 appels à candidatures depuis janvier 2016 pour adresser des candidatures auprès des autorités albanaises, péruviennes, burkinabé, philippines, thaïlandaises, Dominicaines, hongroises et haïtiennes.

La qualité des partenariats philippin, colombien et péruvien, le travail de renforcement des implantations de l'Agence et ses efforts dédiés aux adoptions d'enfants à besoins spécifiques auprès de tous les continents, permettent d'adapter l'accompagnement des familles et de proposer une intermédiation de leur procédure en adéquation avec ces réalités complexes internationales.

Dans cette perspective, pour maintenir ces partenariats de qualité et développer de nouveaux programmes ou envisager de nouveaux partenariats (**B. VEILLES ET DEVELOPPEMENT DES IMPLANTATIONS**), l'Agence a effectué 6 missions et planifie une autre mission pour le dernier trimestre (**C. MISSIONS**).

A. POINTS D'ACTUALITE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET FOCUS SUR CERTAINS PARTENARIATS DE L'AFA

AFRIQUE

En Afrique, l'Agence réalise des adoptions auprès de ses partenaires burkinabé, togolais, malgache et malien. Il faut rappeler que l'adoption internationale dans les pays africains est largement tributaire de facteurs extérieurs générant des instabilités, des réformes légales majeures ou des suspensions et délais conséquents. Ces événements peuvent être :

- une modification législative sur l'adoption internationale;
- des élections;
- une destitution et/ou l'instabilité politique.

Ces événements ont une incidence sur le nombre d'adoptions réalisées dans ces pays alors que le profil des enfants adoptés reste relativement stable sur ce continent où l'adoption intrafamiliale est très demandée (Burkina Faso, Madagascar et Togo).

Focus sur le MALI

L'adoption internationale n'est désormais ouverte qu'aux ressortissants maliens depuis la promulgation de la loi n°2011-087 du 30 décembre 2011. Toutefois, en octobre 2014, les autorités maliennes ont consenti, à titre dérogatoire, à l'apparement des familles enregistrées lors des commissions de 2009, 2010 et 2012. Ainsi, les adoptions se sont réalisées entre la fin de l'année 2014 (36 adoptions) et le premier trimestre 2015 (14 adoptions 2015). Il s'agissait des dernières adoptions de familles françaises au Mali.

CARAÏBES – focus sur HAITI :

L'évolution et le suivi des procédures d'adoption en Haïti restent très complexes et fonction des rectificatifs fréquents des autorités haïtiennes à leurs directives. Toutefois, 9 adoptions ont abouti cette année et l'AFA a renouvelé, en août 2016, sa demande d'accréditation auprès de l'Autorité centrale haïtienne, l'Institut du Bien-Etre Social et des Recherches (IBESR), pour la période de 2016 à 2018. Ayant obtenu une réponse favorable, l'Agence a organisé un nouvel appel à candidatures en octobre 2016 afin d'accompagner prudemment 30 nouvelles candidatures vers ce pays.

En effet, les délais d'attente avant un apparement sont très incertains. Ainsi, au 30 septembre 2016, 36 familles sont en attente d'un apparement par les autorités haïtiennes. Par ailleurs, les délais entre l'apparement et l'arrivée de l'enfant en France restent très longs et sont imputables à de nombreux facteurs dont le contexte politique électoral, très mouvementé. Huit familles enregistrées avant 2014 sont concernées par ces délais d'aboutissement de la proposition d'apparement qu'elles ont reçue. Dans cette situation difficile d'un point de vue psychologique pour les familles, l'AFA s'efforce de les accompagner au mieux dans la gestion de cette attente.

AMERIQUE

L'Agence réalise des adoptions essentiellement auprès de ses partenaires colombiens. Elle maintient également des partenariats au Pérou, au Chili et au Mexique. Le nombre d'adoptions accompagnées par l'AFA et le profil des enfants adoptés restent relativement stables sur ce continent. Il s'agit de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques. L'Agence y a réalisé 47 adoptions, au 30 septembre 2016 (42 au 30 septembre 2015), dont 36 adoptions en Colombie et 8 au Pérou où la conjoncture actuelle semble toutefois complexe car une suspension des adoptions internationales auprès de l'ensemble des pays d'accueil n'est pas à exclure suite à un cas de maltraitance grave d'enfants adoptés au Pérou par une famille américaine.

Focus sur la COLOMBIE (et voir infra « C.MISSION »)

Le contexte général de l'adoption internationale en Colombie n'a pas connu d'évolution importante. En effet, les délais d'attente pour toutes les tranches d'âge restent considérables du fait de l'augmentation du nombre de familles colombiennes candidates à l'adoption, de la baisse importante du nombre d'enfants déclarés adoptables et de l'application stricte du principe de subsidiarité. A cet égard, L'ICBF maintient le moratoire qui suspend la réception des candidatures étrangères ayant un projet d'adoption d'enfants de moins de 7 ans.

Par ailleurs, le Directeur Général de l'Institut de Bienestar Familiar (ICBF), Eduardo Franco SOLARTE, et la psychologue de l'ICBF, Adriana Maria BERNAL, ont participé au séminaire annuel de l'AFA sur invitation conjointe de l'Agence et de l'Autorité centrale française, la Mission de l'Adoption Internationale. Cette venue de l'Autorité Centrale en France du 23 au 27 mai 2016 a été l'occasion de présenter les changements liés à la publication des nouvelles lignes techniques colombiennes, applicables depuis le 4 avril 2016. Ces dernières modifient certains aspects des procédures d'adoption en Colombie. Cela a permis de mettre en exergue l'importance du travail de préparation des familles et de préciser la nouvelle définition des enfants dits à besoins spécifiques.

ASIE

En Asie, l'Agence réalise des adoptions en Chine, au Vietnam, en Thaïlande, aux Philippines, et essentiellement des adoptions intrafamiliales au Sri Lanka. Elle a fait récemment le point sur la réactivation de son partenariat avec l'Inde, qui était ineffectif depuis 2008 (voir infra « B. implantations et C.MISSION ».). Par ailleurs, l'Agence constate toujours sa très faible compétitivité au Vietnam face aux opérateurs, tous pays confondus, en raison notamment des faibles coûts pratiqués par l'Agence au regard de ceux d'autres opérateurs.

Sur ce continent, le nombre d'adoptions est désormais tributaire des différents programmes d'adoption d'enfants à besoins spécifiques mis en place avec les pays. En tout état de cause, l'Agence constate une nette orientation vers l'adoption d'enfants à besoins spécifiques au regard de leur âge ou des raisons de santé. Au 30 septembre 2016, l'Agence a réalisé 30 adoptions en Asie (29 au 30 septembre 2015).

Focus sur les PHILIPPINES

L'Agence entretient d'excellentes relations avec les Philippines. Dans ce cadre, les autorités ont autorisé l'Agence à accompagner 31 familles au titre du quota 2016. Ainsi, un appel à candidature a pu être organisé dès janvier 2016 et les familles sont actuellement accompagnées dans leur procédure. Par ailleurs, le programme appelé « Hosting Program » a été largement initié depuis janvier 2016. Ce dernier tend à permettre l'adoption d'enfants philippins de 7 ans et plus après une première étape d'accueil des enfants en France pour une période de vacances. L'Agence est particulièrement sensibilisée à ce type de programme puisqu'elle a mis en place l'équivalent colombien à 3 reprises et avec succès. Sa mise en place effective en juillet 2016 a permis l'accueil de 4 enfants philippins pour une période de vacances. Le nombre de procédures concernées est donc resté relativement restreint pour cette première édition : 4 familles ont participé à ce programme et toutes souhaitent poursuivre vers l'adoption de l'enfant accueilli cet été. Les familles ont pris en charge la venue des enfants (billets d'avion, assurance, et charges de l'accompagnante) et sont actuellement en attente des réponses des Philippines pour les poursuites des procédures. Ce programme permet de renforcer notre partenariat philippin et de réaliser des adoptions très bien encadrées d'enfants grands. Il s'agit d'un projet pilote dans le cadre duquel l'Agence adressera très prochainement aux familles les décisions des autorités locales concernant leur projet d'adoption de ces enfants.

EUROPE

En Europe, l'Agence réalise essentiellement des adoptions en Bulgarie, Lettonie, Russie et plus ponctuellement en Roumanie, au Portugal, au Royaume-Unis, en Hongrie, en Lituanie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. Le nombre d'adoption varie considérablement en fonction des pays d'origine.

Focus sur la BULGARIE

Le partenariat de l'Agence avec la Bulgarie reste d'excellente qualité et l'AFA note une certaine reprise des adoptions cette année par rapport à la baisse de 2015. En 2015, l'AFA a réalisé 15 adoptions en Bulgarie contre 17 adoptions au 30 septembre 2016. Les échanges avec les autorités bulgares se sont poursuivis notamment lors d'une visite de l'Autorité Centrale en France du 23 au 27 mai 2016. Une délégation du Ministère de la Justice bulgare a participé au séminaire annuel de l'AFA sur invitation conjointe de l'AFA et de l'Autorité centrale française, la Mission de l'Adoption Internationale. Cette venue a été l'occasion de rencontres fructueuses avec les différents acteurs de l'adoption en France. Le Ministère de la Justice, Autorité Centrale pour l'adoption en Bulgarie, a insisté sur l'évolution du profil des enfants adoptables en Bulgarie. Aujourd'hui, un projet d'adoption d'un enfant de moins de 7 ans en excellente santé, sans histoire lourde ou retard, a très peu de chance de se concrétiser. La délégation bulgare a également fait part de la qualité des dossiers des familles

accompagnées par l'AFA et de leur satisfaction relative à la qualité des échanges avec l'Agence. Ces rencontres ont été l'occasion de travailler ensemble dans la perspective d'une meilleure adéquation entre les réalités bulgares et les projets des familles accompagnées par l'Agence et d'améliorer de nouveau la qualité des informations adressées aux candidats.

B. VEILLE ET IMPLANTATIONS

Compte tenu de la conjoncture internationale relative aux adoptions, les perspectives d'implantation de l'Agence ne sont pas pléthoriques. Toutefois, l'AFA maintient une veille sur l'ensemble des continents et plus spécifiquement sur certains pays avec lesquels elle réactive d'anciens partenariats et elle développe de nouveaux partenariats avec succès.

GUINEE

L'Agence est accréditée en Guinée, de concert avec les deux opérateurs privés partenaires (Lumière des enfants, Amis des enfants du Monde), depuis le 10 mars 2015, pour une durée de 2 ans. Toutefois aucune famille ne peut être accompagnée vers ce pays à ce jour car les adoptions internationales sont toujours suspendues, sans échéance spécifique. En effet, les autorités guinéennes, rencontrent de nombreuses difficultés pour la rédaction du manuel de procédures notamment, nécessaire à la reprise des adoptions internationales.

Par ailleurs, la Commission interministérielle guinéenne, la Commission nationale d'Adoption Internationale (CAI), a donné sa validation pour le travail de la correspondante locale commune aux trois structures françaises.

Dès que possible, à la reprise des adoptions dans ce pays et avec un manuel d'une procédure guinéenne claire, l'Agence pourra mettre en place un appel à candidatures pour accompagner des familles vers ce pays. L'échéance reste très incertaine.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

L'Agence a obtenu son accréditation en République Dominicaine le 30 septembre 2015. Bien que l'adoption nationale soit dans ce pays largement supérieure à l'adoption internationale et que la procédure implique un long séjour sur place des adoptants (6 mois), les moyens mis en œuvre par les autorités locales pour assurer des procédures conformes aux principes de la Convention de La Haye relative à la protection de l'enfance de 1993, ont motivé l'AFA à coopérer avec ce pays. Le nombre d'adoptions envisagé dans ce pays restera limité notamment en raison de la nécessité de séjourner dans le pays pendant une longue durée (environ 6 mois). Toutefois, la procédure d'adoption et son encadrement par les autorités dominicaines permettent d'assurer la mise en œuvre de procédures conformes aux principes de la Convention de La Haye.

Ainsi, un appel à candidatures en mars 2016 a permis à l'Agence d'initier 5 procédures auprès de ce pays. Les perspectives d'adoptions d'enfants à besoins spécifiques pourraient se révéler intéressantes à moyen terme par le biais des procédures en flux inversé.

INDE et BRESIL

Pour faire suite à la mission exploratoire en Inde menée en mars 2016 et à la mission technique, au Brésil, adossée à la MAI en juin 2016 (voir infra - missions), l'Agence souhaitait initier de nouvelles demandes d'accréditations auprès de ces deux pays. En effet, malgré des enjeux relativement limités au regard des profils des enfants adoptables, les évolutions législatives permettent de développer à nouveau un partenariat avec ces pays. Toutefois, le projet de réforme visant au regroupement de l'AFA et du GIPED a contraint l'Agence à suspendre ces projets d'implantation. Les récentes évolutions à l'égard de ce projet de regroupement pourraient permettre d'envisager la reprise de ces implantations le cas échéant, en fonction des moyens et des perspectives donnés à l'Agence.

VEILLE GENERALE

Les pays qui ont suspendu les procédures d'adoption internationale pour la mise en place d'un dispositif légal et procédural rénové tels que **le Guatemala, la Côte d'Ivoire (voir infra « C. MISSIONS »), le Bénin**, et d'autres pays auprès desquels des adoptions internationales sont réalisées font l'objet d'une veille attentive de l'Agence afin d'envisager d'éventuelles implantations, lorsque cela s'avèrera opportun et possible en cas de reprise des adoptions par exemple et selon le profil des enfants adoptables.

C. SIX MISSIONS AU 17 NOVEMBRE ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Missions de représentation

PEROU - Déplacement de la Directrice Générale et la rédactrice Amérique, du 9 au 13 mars 2016

Cette mission a permis à l'Agence de rencontrer la nouvelle Directrice de l'autorité centrale et les professionnels et de visiter les institutions d'accueil d'enfants. Des échanges de pratiques très fructueux ont eu lieu. Le travail de l'Agence pour favoriser les adoptions prioritaires (concernant les enfants à besoins spécifiques) est très apprécié et la coopération avec ce pays reste d'excellente qualité. Ce déplacement a été l'occasion de prendre connaissance de l'augmentation du nombre de familles que l'Agence est en mesure d'accompagner dans le cadre du quota péruvien.

COLOMBIE - Déplacement de la Directrice Générale, du médecin de l'Agence et de la rédactrice Amérique, du 13 au 20 mars 2016

L'objectif principal de cette mission était de faire le point sur les familles en attente, le contexte général de l'adoption ainsi que sur des questions techniques liées aux procédures d'adoption. Le travail de l'AFA est vivement apprécié par l'ICBF même si l'ICBF estime que des efforts restent à faire pour le développement du flux inversé et des adoptions d'enfants grands. Par ailleurs, l'ICBF fait actuellement un énorme travail afin de promouvoir l'adoption des enfants dans des délais raisonnables, ce qui pourrait avoir un impact favorable pour les familles en attente.

RUSSIE - Déplacement de la Directrice Générale et la rédactrice Europe, du 12 au 17 septembre 2016

La Directrice Générale, la rédactrice Europe, et la Représentante locale, se sont déplacées en Russie du 12 au 17 septembre 2016 pour la consolidation du partenariat de l'Agence dans la région de Perm (à Perm) et les autres régions de Russie (à Moscou). Elles ont également pu aborder le projet de rapprochement AFA-GIPED et les questions afférentes au changement de statut de l'Agence.

Missions techniques

COTE D'IVOIRE : L'Agence Française de l'Adoption, représentée par la rédactrice Afrique, s'est rendue en Côte d'Ivoire du 14 au 19 février 2016

dans le cadre d'un déplacement commun avec la Mission de l'Adoption Internationale (MAI), l'OAA Lumière des Enfants et l'Association Enfance et Familles d'Adoption (EFA). L'objectif pour l'AFA était d'envisager son implantation dans ce pays qui a adhéré le 11 juin 2015 à la Convention de La Haye de 1993 (entrée en vigueur le 1er octobre 2015) et d'examiner les conditions requises pour son éventuelle demande d'accréditation. Après avoir rencontré tous les principaux acteurs de l'adoption internationale dans ce pays, il est apparu que les adoptions individuelles perdurent et constituent un point d'achoppement pour la mise en place de procédures d'adoptions respectant le cadre de la CLH 1993. Toutefois, l'arrivée d'un volontaire de l'adoption internationale ainsi que la proposition de la MAI d'aider la Côte d'Ivoire à mettre en œuvre la CLH 1993 sont des signes très encourageants. Au regard de ces constats, l'AFA ne demandera son accréditation que lorsque la CLH 1993 sera vraiment effective, c'est-à-dire lorsque les adoptions individuelles seront interdites et que l'autorité centrale ivoirienne sera opérationnelle.

INDE : Mission exploratoire du 29 Février au 10 mars 2016

Cette mission, réalisée par le chef du service international, et la rédactrice Asie, visait à étudier l'opportunité de la réactivation du partenariat de l'Agence avec l'Inde. Elle a fait suite aux réformes indiennes de 2015 des procédures d'adoption. Elle a permis la rencontre les différents acteurs de l'adoption et notamment un entretien avec la Central Adoption Resource Authority (CARA), autorité centrale indienne, afin d'appréhender le paysage indien de l'adoption internationale.

Au regard des différents entretiens, il apparaît que la priorité est donnée aux adoptions nationales et que les adoptions internationales concernent des enfants grands et/ou porteurs de pathologies. L'Agence a défini avec ses tutelles l'opportunité de l'actualisation de son accréditation mais a sursis à cette demande en raison du projet de rapprochement de l'AFA et du GIPED (voir supra).

BRESIL : mission exploratoire de la rédactrice Amérique en commun avec la MAI, du 3 au 10 juin 2016

L'Agence Française de l'Adoption (AFA) s'est rendue au Brésil du 3 au 10 juin 2016 dans le cadre d'un déplacement conjoint avec la Mission de l'Adoption Internationale (MAI). L'objectif général de la mission, menée par l'Adjointe à l'Ambassadrice pour l'Adoption Internationale, et la Rédactrice Amériques-Caraïbes à la MAI, était de renforcer la coopération entre la France et le Brésil en matière de protection de l'enfance et plus spécifiquement l'adoption. Il s'agissait pour l'AFA de se présenter, d'appréhender le paysage de l'adoption internationale et d'évaluer les perspectives d'implantation au Brésil. Les différentes rencontres ont permis des échanges fructueux et de mieux appréhender la situation de la protection de l'enfance au Brésil et les perspectives en matière d'adoption internationale. La réactivité et la précieuse collaboration de l'Ambassade et du Consulat de France à Brasilia ont permis de réactiver cette collaboration entre le Brésil et la France. Une veille est maintenue sur ce pays, et les contacts se poursuivent dans la perspective d'une éventuelle implantation future, en fonction des moyens dont disposera l'AFA.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Mission de représentation impliquant la direction générale:

CHINE : décembre (du 10 au 15 ou 16 décembre 2016)

Missions prévisionnelles en 2017, de représentation et/ou techniques (calendrier à fixer – liste évolutive selon les opportunités d'implantations et les contraintes internationales): Lettonie, Colombie, Philippines, Haïti, Russie, Burkina Faso, Bulgarie, Madagascar.